

VOL. 9

MARS 1903

No 3

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de mars : La maison d'Arnoux où Montcalm est mort (suite et fin), P.-B. Casgrain ; L'hon. Henri-Elzéar Juchereau Duchesnay ; Les serviteurs et servantes de Dieu que je croy estre dans le ciel et qui ont esté zellé pour le bien de cette Eglise de Canada et desquels Dieu s'est servi pour l'establiir ; Procureurs-généraux de la Nouvelle-France, Ignotus ; La seigneurie de Maur ou Saint-Augustin, P. G. R. ; Où fut inhumé M. de Senezergues ? ; Jean Guérin, P. G. R. ; Le mot " Anticosti ", Mgr Charles Guay ; Pierre Douville, F. de St.-M. ; Questions, etc.

Gravure : L'hon. Henri-Elzéar Juchereau Duchesnay.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RECENTES

Lettres sur l'île d'Anticosti, par Mgr Guay.

Historique de la Bibliothèque du Parlement à Québec, par N. E. Dionne.

Le progrès de la société contemporaine. Conférence donnée à l'Union Catholique de Montréal le 16 février 1902 par Joseph-Alfred Dorais, étudiant en notariat. Montréal, imprimerie Georges Pinault, 1263½, rue Ste-Catherine—1902.

Saint-Joseph, Sa Vie, Son Culte, par le R. P. Frédéric de Ghyvelde—Imprimerie Franciscaine Missionnaire—Québec. 1902.

Séminaire de Rimouski. Quel est le véritable fondateur du Séminaire de Rimouski ?—1902. Prix : \$0.30. S'adresser à F. X. Letourneau, éditeur, Rimouski.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9

MARS 1903

No 3

LA MAISON D'ARNOUX OU MONTCALM EST MORT

(Suite et fin)

Le transport sur une civière n'aurait fait qu'augmenter ses souffrances et hâter sa fin, sans but possible de pouvoir lui apporter le moindre soulagement. Pourquoi d'ailleurs transporter un homme fini, auquel on est sur le point d'administrer les derniers sacrements pour le laisser mourir en paix.

Il n'y avait qu'un autre endroit en ville où Montcalm aurait pu demander de lui-même à se retirer, c'est-à-dire à sa maison sur les Remparts. Mais elle était fermée ; toute sa domesticité était passée au camp avec lui, pour lors près du Sault Montmorency, où il avait transporté ses quartiers depuis le 10 août et il n'y aurait eu dans cette maison personne pour le recevoir et en prendre soin. Suivant Marcel, son secrétaire, il ne serait rien resté dans cette demeure. (1)

Le même jour il écrit au chevalier de Lévis :

“ Mon Général, (Les italiques sont de nous.)

“ C'est avec un cœur pénétré de la plus vive douleur que

(1) On y aurait mis les scellés, s'il fut resté là quelques biens. Daine, lieutenant-général de la Prévosté, avait obtenu l'assentiment de Murray de rester à Québec pour veiller aux intérêts civils de ses compatriotes.

Cf. l'échange de lettres entre Lévis et Vaudreuil au sujet de ses papiers et de l'apposition des scellés sur les papiers et effets de Montcalm.

J'ai l'honneur de vous donner avis de la perte que nous venons de faire de M. le marquis de Montcalm, *ce matin à cinq heures. Je ne l'ai pas quitté un moment jusqu'à sa mort, et je crois que c'était ce que je pouvais faire de mieux, surtout après en avoir eu la permission de lui.....*

“ Il y a à *Montreal* soit chez M. de Montcalm ou au séminaire, une caisse de papiers de conséquence. L'intention de M. de Montcalm, est qu'elle vous soit remise, ainsi que les autres papiers lui appartenant. Je crois, mais je n'en suis pas sûr, que Mme de la Naudière ou Mme de Beaubassin en ont aussi et d'autres effets à lui. Joseph, qui a suivi, je pense, les troupes avec les bagages qu'il avait ordre de conduire ici, a le portefeuille plein de papiers.....

“ J'écris à Mr. le Chevalier de Montreuil de vous les faire parvenir.”.....

Comme on le voit il n'est pas plus question de la maison des Remparts que si elle n'existait pas, quand il s'agit de ramasser tous les effets de Montcalm. De plus, Marcel n'ayant pas quitté le chevet du mourant depuis qu'il fut déposé dans la maison d'Arnoux, confirme par ce fait, l'exactitude de la version de Johnstone.

Quant au château Saint-Louis il y avait une raison qui, seule, aurait déterminé un homme de la trempe de Montcalm à n'y pas aller. Ses démêlés avec Vaudreuil et la conduite si extraordinaire de celui-ci le matin de la bataille, y mettaient un obstacle insurmontable. En outre le château était inhabité. Exposé, comme il était, immédiatement en face des batteries du siège, il était criblé de boulets et d'obus et devenu inhabitable, sans compter le danger imminent d'y aller demeurer. Le château resta longtemps en cet état. Il n'y avait pas lieu, pour les Anglais, de le restaurer avant la cession du pays en 1763. Cependant ils y établirent quelque temps après leur entrée des bureaux publics dans la

partie la moins endommagée ; et ce ne fut qu'à l'automne de 1764, qu'ayant été réparé, le gouverneur Murray put aller l'occuper. (1)

Nous croyons donc que Montcalm a expiré paisiblement à 5 heures du matin le 14 septembre 1759, dans la maison d'Arnoux, rue Saint-Louis, d'où on a transporté son corps le même soir, pour être enterré dans la chapelle des Ursulines qui se trouvait auprès.

Il n'entre pas dans notre cadre d'ajouter d'autres détails, pourtant si intéressants, sur la mort héroïque du marquis de Montcalm, ainsi allons retrouver le chirurgien Arnoux.

Il était revenu à Québec le 11 janvier 1759, où il est parain avec Marie-Joseph Courneiller de Bellefeuille, de l'enfant Marie-Anne Guyon ; puis on le suit reparti en campagne et rendu à l'isle-aux-Noix, en sept. 1759 avec de Bourlamaque. Ensuite on le voit à Montréal, après la capitulation de Québec, pour y prendre ses quartiers d'hiver. Le 29 décembre 1759, Lévis écrit au gouverneur Murray pour lui annoncer que le sieur Arnoux, chirurgien major de l'armée, doit se rendre à Québec pour visiter les officiers et soldats des troupes (françaises) blessés. " J'ai l'honneur, dit-il, de vous le recommander." (*Lettres du chevalier de Lévis*, 29 déc. 1759, p. 275).

Le 4 mai 1760 : " Recommandez bien de ma part à Arnoux et à tous les chirurgiens de porter toutes leurs attentions au pansement tant des officiers que soldats." (*Id*, p. 301.)

Depuis cette date on perd Arnoux de vue jusqu'à ce que l'on découvre le fait de sa mort établi le 5 septembre 1760 par la tutelle de ses enfants mineurs. L'extrait mortuaire qui la constate, que nous n'avons pu encore nous procurer

(1) Les plans du château par le capitaine Minn, au tracé de 1767 et élévation et section de 1768, peuvent être consultés pour la reconstruction.

en ce pays, existe dans le greffe de feu M^{re} Le Noir, conseiller du Roi, notaire au Châtelet de Paris, qui en a expédié une copie à Québec, collationnée par lui et légalisée, accompagnant une procuration du 15 juillet 1763 ; mais cette copie, autrefois déposée dans le greffe du notaire Saillant a été perdue depuis. (1)

Nous en attendons de Paris une autre qui établira l'endroit et la date du décès d'Arnoux.

Nous devons remarquer ici que malgré les recherches les plus minutieuses dans les archives de l'Hôpital-Général et dans celles de l'Hôtel-Dieu, on ne trouve aucune mention du nom d'Arnoux. Cependant il a dû, en conformité aux ordres de Lévis, aller visiter et soigner les blessés français à l'Hôpital-Général, dès son arrivée à Québec, en janvier 1760 et jusqu'au mois de mai suivant.

Qu'est devenue la maison d'Arnoux après sa mort et le départ de sa veuve pour la France ?

Le général Murray s'en empara pour s'y loger lui-même aussitôt qu'il put s'installer dans la ville conquise. C'était une du très petit nombre de maisons sauvées des incendies causées par les pots-à-feu et une de celles qui avaient le moins souffert du bombardement, étant abritée en quelque sorte derrière le Montcarmel.

Peu après Murray, laissé pour gouverneur à Québec, et dont la probité, l'aménité et la bienveillance envers les

(1) Jusqu'à présent nous n'avons pu que constater que les pièces citées concernant la succession d'André Arnoux existent encore et se trouvent à Paris aux Archives Nationales, ayant échappé à l'incendie de la commune en 1871. Elles sont sous la garde de M^{re} Pérard, notaire, 66, rue des Petits-Champs. Il se refuse à laisser faire les recherches dans ses répertoires à moins que la famille ne lui donne un tableau de sa parenté avec André Arnoux. Or il n'existe pas en Canada de membres connus de cette famille. Nous espérons cependant surmonter cette difficulté.

Canadiens ne sauraient être trop appréciées, (1) s'entendit avec Joseph Arnoux, comme procureur de sa belle-sœur, pour prendre à loyer comme résidence officielle, tout ce en quoi consistait le bel Hôtel Péan, cour, jardin et dépendances, moyennant un loyer annuel de 60 louis sterling, et en acquittant en sus la rente foncière due à l'Hôtel-Dieu. Il l'habita jusqu'à l'automne de 1764.

Dans l'intervalle il avait fait réparer le château Saint-Louis et y transporta alors sa résidence comme gouverneur, après avoir remis l'Hôtel Péan à la veuve Arnoux. Joseph Arnoux, qui la représentait, mit alors comme tel la propriété en vente suivant annonce dans la *Gazette de Québec* du 1er novembre 1764, disant que la maison qu'avait habitée Son Excellence le Gouverneur, dans la rue Saint-Louis, en la haute-ville, était offerte en vente " consistant en un corps de logis à rez-de-chaussée, composée d'une salle, quatre chambres, deux cabinets, une cuisine, un grenier avec différents appartements logeables, un second grenier sans appartement, avec voûte d'un bout à l'autre, glaces, trumeaux et les tableaux placés au dessus des portes ; cour hangar, écuries, remises, pigeonnier, glacière, citerne et jardin ;

" Le terrain sur le front 102 pieds, et 135 pieds sur le derrière, sur 421 pieds de profondeur, entouré d'une bonne muraille de pierre."

On voit par là que cette belle résidence s'était conservée intacte à l'intérieur malgré deux mois de terrible bombardement. Elle consistait en un étage au-dessus du rez-de-chaussée, ce qui la mettrait à deux étages telle que décrite lors de la vente à Barbel. Elle est dite ailleurs à un étage bâtie en pierre avec perron en pierre, mais elle en avait cer-

(1) Il avait pris la peine de faire évaluer par experts choisis entre les principaux marchands les loyers de toutes les maisons disponibles et habitables de la ville. " Cf. sa lettre du 14 sept. 1764 à Lord Halifax."

taînement deux complets en 1811, après sa reconstruction par M. Monk.

Cette annonce n'empêcha pas Arnoux de la louer dans l'intervalle, au profit de sa belle-sœur au receveur général Thomas Mills, qui en prit possession en cette qualité et en fit en même temps son habitation personnelle. S'y trouvant bien il en fit l'acquisition en son nom par son procureur Thomas Dum, le 29 mars 1766, de la veuve Arnoux, par son fondé de pouvoir spécial Joseph Arnoux, suivant procuration passée devant Mtres le Pot D'auteuil et Le Noir, notaires au Châtelet de Paris, en date du 15 juillet 1763, transmise et déposée en l'étude de Mtre Saillant, notaire, à Québec, devant lequel cette vente fut consentie.

En effet, et c'est ce qui est important pour nous, comme preuve finale et complète, cet acte énonce que " la dite dame veuve Arnoux tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et le défunt André Arnoux, son mari, que comme tutrice élue par avis et assemblée de parents, par acte émané de la Juridiction Royale de Montréal le cinq septembre mil-sept-cent-soixante, aux nommés Magdeleine Arnoux, Adélaïde Arnoux, Marie-Anne Arnoux, François-Louis Arnoux, François Arnoux et Pierre Arnoux, enfants mineurs issus du mariage d'entre le dit feu sieur André Arnoux, et la dite Suzanne Levret, sa veuve, héritiers chacun pour un sixième de leur père, desquels le dit Joseph Arnoux est subrogé-tuteur, vend, etc., etc.

De plus la minute de la procuration ci-dessus est dite " restée entre les mains du dit Mtre Le Noir, notaire, dont copie dûment légalisée a été collationnée par les dits Saillant et collègue, notaires, avec l'extrait mortuaire, acte de tutelle et certificat à la suite des uns des autres qui sont demeurés annexés au dit acte de vente pour y avoir recours en cas de besoin." Ces documents ne se trouvent plus annexés à l'acte

et sont admirés, mais leur existence est ainsi prouvée authentiquement.

Il est à noter que les mêmes rentes ci-devant mentionnées payables à l'Hôtel-Dieu furent mises à la charge de l'acquéreur Mills. Le prix fut fixé à 18.000 livres de France, plus 400 livres en argent tournois par forme d'épingles ou de chapeau pour la veuve. Ce dernier détail confirme la réalité de la vente.

Pour tout terminer en ce qui concernait la location antérieure de la maison faite au gouverneur Murray et confirmée par arrêté de son Conseil, Thomas Dunn paya de ses propres deniers 840 livres de France pour 7 mois de loyer échus et en prit pour se refaire, une quittance subrogatoire devant le même notaire Saillant, le 15 avril 1766. Depuis lors on ne découvre rien pour suivre la famille des Arnoux en Canada, laquelle a dû toute retourner en France.

Leur maison, rue Saint-Louis, passa (1778) des mains de Mills en celles de John Coffin ; de celui-ci à William Grant qui en fit l'acquisition en 1782 et qui la vendit en 1783 à M. Monk, avocat-général. C'est pendant la jouissance de ce dernier que la maison fut incendiée le 6 septembre 1796 par le feu qui prit dans l'écurie voisine de M. Dunn à l'ouest, et alla le communiquer à l'église des Récollets qui fut détruite de fond en comble.

L'avocat général Monk reconstruisit à deux étages ou répara sa demeure, puis la vendit conjointement avec son épouse au juge en chef Elmsley, par contrat passé devant M^{re} Tétu, notaire, le 3 janvier 1803.

Quelques années après le gouvernement militaire ayant besoin d'un grand terrain en ville pour y construire des casernes pour les officiers et un hôpital militaire, jeta les yeux sur la propriété appartenant alors à M^{de} veuve Elmsley, comme légataire de feu son mari, et il en fit l'acquisition

par acte devant Mtre Planté, notaire, en date du 5 avril 1811.

Il y fut stipulé, entre autres choses, que la vente était faite à la charge, entre autres, de payer chaque année, le 1er octobre, la rente foncière de 20 livres tournois aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, suivant le contrat par elle consenti à Jean-Baptiste Morin, sieur de Rochebelle, devant Rageot, notaire royal, en date du 9 octobre 1670. C'est le même titre de concession que nous avons cité en premier lieu.

Le prix d'achat fut arrêté à 4.000 louis sterling. Les autorités militaires firent alors commencer les casernes de la rue Saint-Louis sous la direction de feu M. James Thomson, le même déjà mentionné et dont le nom est historique à Québec ; et dans la construction il eut la bonne idée de conserver les voûtes de l'Hôtel Péan comme on peut les voir aujourd'hui (1) à l'encoignure est sur la rue Saint-Louis et la rue du Corps de Garde. Lorsqu'il fallut percer le mur il y a peu d'années pour introduire l'eau de l'aqueduc et le gaz, il résistait au pic par sa solidité et dûreté. On peut remarquer aussi que le perron en pierre et l'entrée d'autrefois ont conservé la même position au centre de l'ancienne maison.

Les autorités militaires jugèrent à propos en 1821 d'amortir la rente due à l'Hôtel-Dieu par le paiement du principal.

En terminant nous offrons nos respectueux hommages et remerciements aux Révérendes Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, et particulièrement à madame Révérende Mère St-André, dépositaire des archives de la Communauté qu'elle tient avec un ordre si intelligent,

(1) Nous les avons visitées en compagnie de Sir James LeMoine le 6 octobre dernier (1902). Elles sont parfaitement conservées et très fortes.

de leur obligeance à nous communiquer les pièces, notes et renseignements indispensables qui nous ont mis à même de conduire à fin cette étude.

Remarque. Nous n'avons pu trouver aucune preuve pour établir que la photographie de la vieille maison prise par M. Frederick-C. Wurtele en 1897 avant sa démolition pour faire place à la résidence actuelle et bureau de M. P. Campbell, numéro 45, rue Saint-Louis, eût été habitée ou possédée par un Arnoux en 1759, comme on l'a affirmé.

M. de Tilly, conseiller au Conseil Souverain, était propriétaire de ce lot en 1688 et de lui doit dériver le titre jusqu'à 1759. Alors et après cette date la famille Dubourg dit Picard et ses descendants apparaissent comme propriétaires. L'ancêtre est Pierre Dubourg dit Picard dont le nom apparaît au recensement paroissial de 1715 et à celui de 1744-45. Il est le même dont descendaient Henri Dubourg, qui épousa Geneviève Guay ou Gastonguay, ainsi que Marguerite Dubourg, épouse de Jean-Frs. Duval, aïeule de feu le juge en chef Duval, lequel devint avec le juge Polette, de Trois-Rivières, les légataires de cette aïeule. Elle leur légua tout le terrain à partir de la maison actuelle du juge Caron à aller et y compris le terrain de M. P. Campbell, voisin du côté est de la propriété de l'autre feu juge et ensuite lieutenant-gouverneur Caron. (1)

Et rien n'indique jusqu'à présent, que le nom d'Arnoux ou de Montcalm, puisse se rattacher d'une manière quelconque à cette vieille maison qui se trouvait sur le lot que M. Campbell tient des héritiers Duval. La manière dont le chevalier Johnstone a formulé le passage qui va à préciser

(1) Cf. le plan de la ville de Québec, à l'Hôtel-de-ville, fait par M^{re} J.-B. Larue, l'arpenteur d'office, en 1824, indiquant le tout sous le nom d'héritiers Duval,—et le cadastre officiel de la cité, quartier Saint-Louis, qui le met sous ces mêmes noms lors de sa mise en force en 1872.

l'absence d'Arnoux et qui est continuée en énonçant que, malgré cette absence, Montcalm fut déposé et logé dans la maison d'Arnoux, et en identifiant celui-ci comme étant bien le chirurgien du Roi, nous paraît exclure toute idée d'un transport chez son frère, même en supposant que ce dernier aurait habité la rue Saint-Louis et la maison photographiée comme telle et reproduite à cette fin dans l'ouvrage récent de M. Doughty, ouvrage d'ailleurs éminemment instructif.

Après ces données qui nous paraissent certaines, nous nous demandons en quelle autre maison d'Arnoux, auprès, on aurait pu trouver à panser et loger Montcalm. Cependant nous serions obligés à celui qui nous fournirait d'autres renseignements, plus précis encore, qui iraient à établir autrement, mais avec certitude, au moyen d'une preuve authentique, ou d'écrits dignes de foi, parfaitement satisfaisants, un point historique intéressant, demeuré jusqu'à présent indéterminé.

Mais nous devons réclamer contre ce que nous lisons dans un guide courant de la cité de Québec.

Chambers' Quebec Guide, p. 59 :

“ Passing by Campbell's livery stable, in the office of which Montcalm expired in 1759, when it was Dr Arnoux surgery, we come on the same side of the street, to the old fashioned stone edifice, now bearing the number 59, which was presented 150 years ago by the French Intendant Bigot to the beautiful Angelique de Meloises, Madame Péan, as a new year's gift,..... her husband having been sent away to a distant post, where every opportunity was afforded him of making a fortune.”

De toutes ces diverses assertions, qui semblent puisées dans le roman de Kirby “ *The Golden Dog* ”, nous n'en

voyons pas une seule qui puisse être affirmée authentiquement.

Ainsi allons donc chercher ailleurs quelque chose de mieux pour la bonne bouche.

Feu notre bon, spirituel et aimable ami Auguste Soulard, trop tôt enlevé à une brillante carrière au barreau et dans les lettres, va nous fournir une élégie qu'il a composée spécialement en souvenir de la mort de Montcalm. Elle est d'une simplicité charmante, d'une vérité de sentiments délicats qui vont au cœur. Elle est aussi pleine d'élégance dans la forme. Nous profitons de l'à-propos pour la tirer de l'oubli et en faire goûter la saveur :

LE MONUMENT DE WOLFE ET DE MONTCALM

Sur cet obélisque de pierre,
Deux noms de héros sont gravés ;
Dans une lutte meurtrière
Ces guerriers furent enlevés,
Mais la divine Providence
N'équilibra pas la balance
En leur distribuant ses dons :
Elle qui règle toutes choses
A réservé pour l'un, les roses,
Pour l'autre, les âpres chardons.

Le premier, fils de l'Angleterre,
Dans la victoire enveloppé,
Ne maudit point, dans sa colère
La balle qui l'avait frappé ;
Car, semblable en cette journée
Au fier Thébain de Mantinée,
Il voyait vivre ses enfants ;
Autour de lui, quand la blessure
Rendait sa mort prochaine et sûre,
Se pressaient ses fils triomphants.

Mais l'autre, noble enfant de la France,
Sans guerriers comme sans espoir,
Sut, à l'heure de la souffrance,
Etre l'esclave du devoir.
Il fut vaincu : par sa défaite
La France perdit sa conquête ;
Mais l'Anglais honore ses os ;
Car, son ennemi le confesse,
Montcalm, en ce jour de détresse,
Tomba comme tombe un héros.

Grâces aux soins de Dalhousie,
Un monument fut érigé
Au Français que la poésie
Parmi les plus grands a rangé.
Mais par un bizarre contraste,
Les héros de ce jour néfaste
Côte à côte furent placés,
Et les Canadiens magnanimes,
D'Albion sujets légitimes,
Ne s'en trouvent point offensés.

Cependant, nous devons le dire,
Si le fils noble et généreux
Du gaulois ne sait pas maudire
Celui qui vainquit ses aïeux,
Encor plein d'amour pour sa mère,
La France chérie, il préfère
A ce nom superbe et vainqueur
D'un fils aimé de la victoire,
Celui du vaincu, dont la gloire
Sera toujours chère à mon cœur.

P.-B. CASGRAIN

L'HONORABLE HENRI-ELZÉAR JUCHEREAU
DUCHESNAY

M. Duchesnay naquit le 19 juillet 1810 au manoir de Beauport. Son père, l'honorable Antoine-Louis Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, et sa mère, Marie-Louise Fleury de la Gorgendière, présidèrent à sa première éducation, et le confièrent bientôt à d'habiles précepteurs. Grâce à leurs soins, grâce à ses communications constantes avec l'élite de notre société, il acquit cette variété de connaissances pratiques, cette distinction de manières, cette noblesse et cette franchise de caractère qui devaient le conduire aux postes les plus élevés de notre pays.

Il fut admis à la profession d'avocat le 10 janvier 1832.

Le 2 juillet 1839, il était nommé magistrat stipendiaire pour le district de Montréal.

L'année suivante, il recevait sa nomination de magistrat de police pour le même district.

En 1843, il se retira à Sainte-Marie de la Beauce.

Il lui fallut quitter les douceurs de sa retraite pour répondre à la confiance de ses compatriotes. Le 29 septembre 1856, il fut pour la première fois unanimement élu membre du Conseil législatif, par la division de Lauzon. Le 5 octobre 1865, la même unanimité le portait au même honneur.

Il fut appelé au Sénat de la Puissance le 23 octobre 1867.

C'est à Sainte-Marie de la Beauce, à l'âge de 61 ans et 10 mois, qu'il s'éteignit le 12 mai 1871.

“ L'honorable M. Duchesnay a été dans toute la force du mot, le *vir probus*, l'homme loyal, intègre et probe.

“ Sur un théâtre moins vaste que celui de la politique, M. Duchesnay a déployé des qualités plus admirables encore. Son influence à Sainte-Marie, cette capitale de la Beauce, était

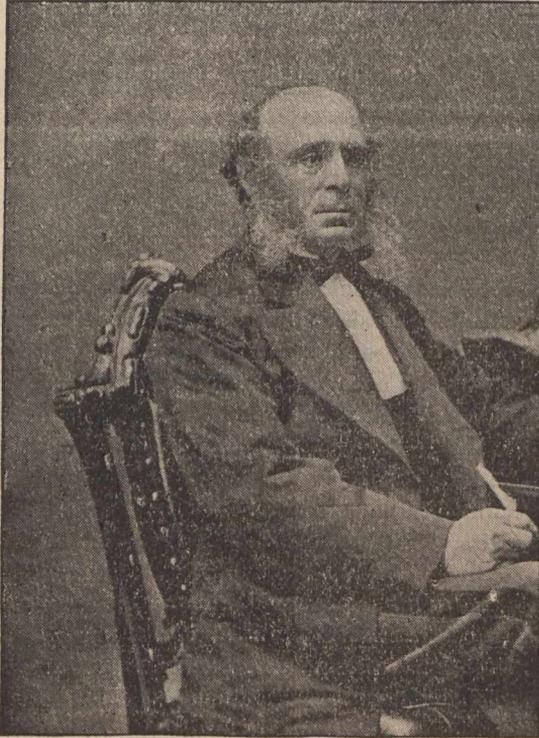
offerte à tous ceux qui avaient quelques difficultés. Quand on ne venait pas le trouver, il ne craignait pas de se rendre auprès des parties qui voulaient aller en cour, il s'informait de leur malentendu, et presque toujours, il réussissait à le faire disparaître.

“ Il serait impossible de redire, ici, ce que la paroisse de Sainte-Marie lui doit pour l'éducation de ses enfants. M. Duchesnay, pendant quatorze ans, s'est condamné à prélever la contribution volontaire des habitants de sa paroisse, pour subvenir à dix écoles.

“ Ces œuvres d'un intérêt public ne l'absorbaient pas au point de lui refuser le bonheur d'une bienfaisance d'un autre genre. C'était en 1849, aux premières neiges de l'hiver. Un incendie venait de réduire en cendres la grange d'un cultivateur. Grain, voitures, fourrage, bétail, tout avait été enveloppé dans le même désastre. La perte était considérable. M. Duchesnay assemble la paroisse, le dimanche suivant ; il organise chaque rang pour venir au secours de cet infortuné. Un mois et demi après l'incendie, la grange sortait de ses ruines, aussi remplie qu'auparavant, et ne laissait plus au sieur Gagné que le devoir d'une reconnaissance sans bornes envers son bienfaiteur. Les chevaux et les voitures de M. Duchesnay avaient transporté les effets collectés, pendant quinze jours. Lui-même avait présidé à la construction du bâtiment, comme au reste.

“ Un jour, une suite de malheurs incontrôlables força un cultivateur à vendre sa terre et tous ses biens. Ses créanciers payés, il lui restait encore une dette d'arrérage chez le seigneur Duchesnay, pour grains achetés à ses moulins. Avant de s'éloigner de Sainte-Marie pour aller prendre une terre en bois debout, le pauvre ruiné se rend chez M. Duchesnay et lui demande son compte.

“—C'est juste cinquante louis.



L'HON. HENRI-ELZÉAR JUCHEREAU DUCHESNAY

—Eh bien ! voilà vos cinquante louis, dit le malheureux, comptez et payez-vous.

—Mais, mon cher ami, lui demande le bienfaisant seigneur, vous reste-t-il quelque chose pour recommencer votre petite fortune ?

—Pas une obole, monsieur, pas même de quoi acheter du pain pour mon voyage.

—Eh bien ! mon ami, reprend avec émotion M. Duchesnay, je ne veux, ni ne puis vous arracher la vie. Si vous réussissez, vous me paierez quand vous pourrez ; sinon vos enfants paieront mes enfants. Sinon, nous serons payés ailleurs.

M. Duchesnay revenait d'une des concessions reculées de Sainte-Marie. Il faisait nuit noire. Tout le monde semblait reposer d'un profond sommeil. Cependant, au bord du bois dans une petite cabane, une pauvre femme dangereusement malade, veillait avec sa douleur, et à son chevet, se tenait un enfant qui essayait, par ses soins, d'abrégé la longueur de la nuit. Tout à coup la malade et l'enfant entendent le bruit d'une voiture.

—Vas vite, dit la mère à l'enfant, c'est peut-être un médecin.

L'enfant accourt, M. Duchesnay arrête aussitôt sa marche, se rend auprès de l'infortunée, s'informe avec bonté de son état, et lui laisse tout l'argent qu'il porte sur lui, et lui promet un médecin pour le lendemain. Il tint parole, et lui-même conduisit, auprès d'elle, le docteur Wistaff. Pendant près de deux mois, aux frais du distingué bienfaiteur, deux fois la semaine, le même médecin prodigua des soins à cette femme délaissée, et réussit à la ramener à la santé."

LES SERVITEURS ET SERVANTES DE DIEU QUE
JE CROY ESTRE DANS LE CIEL ET QUI ONT
ESTÉ ZELLÉ POUR LE BIEN DE CETTE
EGLISE DE CANADA ET DESQUELS
DIEU S'EST SERVI POUR L'ES-
TABLIR (1)

Monseig François de Laval, premier esvesque.
M. l'abbé de Quellus (Queylus), M. Bourdon.
M. l'abbé Ollier, M. de Lauzon, M. Guiotte.
M. de Bernières, M. Dudöuit, M. Morel.
M. Certain, M. Beaudoin, M. Dechambost, M. Tury, M.
Filion, M. Petit.
Les Rds. pères Brebeuf et Gabriel Lalemant.
Les Pères Jerosme et Louis Lalemant, le père Cotton.
Le père La colombière et le père Garnier.
Les pères Lejeune et Ragueneau.
Les pères Chastelein et Mercier, le père Cassot.
Les pères Chaumonnot et Dablon.
Les pères Fremin et Crespieul, le père Monin.
Les pères Dalmas et Pierron.
Le père Bouvart et le père Isaac Jogues.
Le père Antoine Daniel.
Le frère Bonnemer et le frère Juchereau.
Mme nostre fondatrice.
La mère Marie St-Ignace, nostre 1o Supr.
Les mères Ste-Marie, Ste-Bonaventure, de St-Joseph,
St-Paul.
La mère Catherine de St-Augustin.
La mère François (Giffard) St Ignace, La mère de la

(1) Cette note conservée à l'Hôtel-Dieu de Québec et que nous devons à l'obligeance de la Mère Saint-André semble être de la Mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace.

Nativité, la mère Guillemette de St-Augustin, Marie du Sacré-Cœur et toutes celles de cette comté qui sont au ciel.

Mme D'Ailleboust, Mme Eliot.

Les Mères de St-Joseph et l'Incarnation, ursulines, Mme de la Peltrie, la Mère St-Ignace, ursuline.

La sr Bourgeois, la sr Tardif et la sr Anne.

M. de Bernière, le laïque.

M. le baron de Fancam, M. D'Ailleboust.

M. de Maizonneuve.

M. de la Dauversière, Mlle Mance.

La bonne Catherine du Sault.

PROCUREURS-GÉNÉRAUX DE LA NOUVELLE-FRANCE

Jean Bourdon, avec des suspensions, de 1663 à 1668 ; Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil, de 1674 à 1679 ; dans l'intervalle, MM. Taillon de Mouchy et Chartier de Lotbinière, agirent comme substitués ; François-Madeleine Fortuné Ruelle d'Auteuil, de 1680 à 1707 ; Jean le Duc des Fontaines, de 1709 à 1710 ; M. Macart fit les fonctions de procureur-général de 1707 à 1710, date de l'arrivée de M. le Duc des Fontaines, qui mourut deux semaines après être débarqué à Québec, en 1710 ; Mathieu-Benoit Collet, de 1712 à 1727 ; M. Macart remplit encore l'interim, de 1710 à 1712 ; Louis Guillaume Verrier, de 1728 à 1758 ; M. Perthuis fit les fonctions de cette charge durant les deux dernières années du régime français.

IGNOTUS

RÉPONSES

La seigneurie de Maur ou Saint-Augustin. (VI, VIII, 735.) — Le 18 septembre 1647, le gouverneur de Montmagny concédait à Jean Juchereau, sieur de Maur, “ cinquante arpents de terres situées le long du fleuve Saint-Laurent, proche Québec.” C’est la seigneurie de Maur ou Saint-Augustin. La Compagnie de la Nouvelle-France ratifia cette concession le 29 mars 1649. Juchereau de Maur fut mis en possession de sa seigneurie par le gouverneur d’Ailleboust, le 9 avril 1650. (1)

Jean Juchereau, sieur de Maur, mourut à Beauport le 7 février 1672.

Jean Juchereau de Maur, sieur de la Ferté, son fils aîné, hérita de la seigneurie de Maur ou Saint-Augustin. Il mourut le 16 novembre 1685. Il laissa sa seigneurie à son fils Paul-Augustin Juchereau de Maur. Celui-ci périt dans l’automne de 1714 dans le naufrage du *Saint Jérôme* sur l’île de Sable.

Il ne s’était pas marié et légua ses biens, y compris la seigneurie de Maur, à son neveu François Aubert, sieur de Maur et de Mille-Vaches. Ce dernier fut le quatrième propriétaire de la seigneurie de Maur.

François Aubert, sieur de Maur et de Mille-Vaches, fut comme son père conseiller au Conseil Souverain. Il périt dans le naufrage du *Chameau* sur l’île Royale (Cap Breton) dans la nuit du 27 au 28 août 1725.

Le 22 septembre 1724, la seigneurie de Maur ou Saint-Augustin était adjugée pour le prix de 19,000 livres aux

(1) On a écrit de Maur, de Maure, Des Maures, de More. Maur est la véritable orthographe. Saint-Maur est un lieu de pèlerinage célèbre situé à quelques kilomètres de la Ferté-Vidame, d’où partirent Noël Juchereau des Châtelets et Jean Juchereau de Maur pour venir s’établir dans la Nouvelle-France. Voyez “ Bulletin des Recherches Historiques,” volume VII, page 52.

religieuses de l'Hôtel Dieu de Québec, qui l'avaient saisie sur dame Marie-Thérèse Gayon de la Lande, veuve de François Aubert, au nom et comme mère et tutrice de Pierre-François Aubert, son fils mineur, héritier. Il était dû, sur cette propriété, plus de 10,000 livres aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui étaient créancières privilégiées. Par la sentence d'adjudication, elles étaient obligées de payer la balance du prix d'achat aux héritiers du premier seigneur, Jean Juchereau, sieur de Maur.

De ce jour, la seigneurie de Maur ou Saint-Augustin prit le nom de *Seigneurie des pauvres*. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu adressèrent, peu après leur acquisition, une supplique à Sa Majesté la priant de leur faire remise, en faveur des pauvres, des droits revenant à la couronne. Le roi accéda à cette demande par son brevet du 21 mars 1735.

L'Hôtel-Dieu de Québec garda la seigneurie de Maur ou Saint-Augustin (Seigneurie des pauvres) pendant 134 ans. La loi seigneuriale qui abolissait les lods et ventes en les remplaçant par une indemnité payée par le gouvernement, engagea les dames de l'Hôtel-Dieu à vendre leur seigneurie. M. J. Docile Brousseau s'en porta acquéreur, le 8 avril 1868, pour la somme de \$4000. M. Brousseau avait déjà acheté, le 8 mai 1860, le moulin banal pour la somme de \$2,200.

La seigneurie de Maur ou Saint-Augustin est, depuis le 14 mai 1867, la propriété de M. Arthur Juchereau Duchesnay, descendant direct du premier seigneur Jean Juchereau, sieur de Maur. Il est le septième seigneur de Maur ou Saint-Augustin.

P. G. R.

Où fut inhume M. de Senezergues ? (II, I, 127.)

—Le lieutenant-colonel de Senezergues de la Rode vint ici en qualité de commandant du bataillon de la Sarre.

Il se distingua en plusieurs circonstances, notamment à la prise du fort Georges et à la bataille de Carillon.

Montcalm et Lévis l'avaient en très haute estime. C'est sur leur recommandation expresse qu'il obtint le grade de brigadier.

A la bataille des Plaines d'Abraham, M. de Senezergues était le second en commandement. C'est donc sur lui que retombait la direction de l'armée française à la disparition de son chef. Malheureusement il fut blessé à mort presque en même temps que l'héroïque marquis de Montca'm.

Le général Townshend, dans un rapport adressé au secrétaire d'Etat de Sa Majesté, nous apprend que le brigadier de Senezergues mourut à bord d'un vaisseau anglais :

“ Au front des bataillons ennemis tomba aussi M. de Montcalm. Son second en commandement est depuis mort de ses blessures sur un de nos vaisseaux.”

Maintenant, où fut inhumé M. de Senezergues ?

Nous pouvons affirmer sans crainte d'être démenti qu'il ne fut pas inhumé à Québec. Les registres de Notre-Dame de Québec mentionnent les sépultures de plusieurs soldats tués pendant le siège. Montcalm, inhumé le lendemain même de la bataille des Plaines d'Abraham, dans la chapelle des Ursulines, a son acte de sépulture dans les mêmes registres. Il est impossible de croire que l'inhumation d'un personnage de l'importance de M. de Senezergues aurait passé inaperçue.

Voici notre humble opinion à ce sujet :

Après la bataille des Plaines d'Abraham les Anglais transportèrent sur la rive opposée les blessés trouvés sur le champ de bataille. Ils les déposaient dans l'église de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy qui avait été transformée en hôpital.

M. de Senezergues blessé à mort fut ramassé sur le champ de bataille et déposé sur un bateau afin de le transporter dans l'hôpital improvisé de la Pointe-Lévy. Il mourut pendant le trajet. Les Anglais commirent ils la barbarie de jeter son cadavre dans le fleuve ? Nous ne le croyons pas. Il fut donc inhumé dans le cimetière de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy alors adossé à l'église paroissiale.

Comment se fait-il que les registres de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy ne fassent aucune allusion à la sépulture de M. de Senezergues ? Pour une raison bien simple. Au mois de septembre 1759, le curé de cette paroisse était dans les bois avec ses paroissiens.

C'est notre théorie. Est-elle rationnelle ?

Jean Guérin. (IX, I, 915.)—Jean Guérin était un humble *domné*. On connaît l'héroïsme de ces domestiques qui dans le but de se sanctifier s'engageaient pour toute leur vie à assister et servir gratuitement les missionnaires Jésuites qui travaillaient au salut des pauvres Sauvages.

C'est en 1642 que Guérin se donna ainsi au service des missions. Le contrat passé entre lui et le R. P. Jérôme Lallemant à cette occasion a été conservé :

“ Je soussigné supérieur des missions de la Compagnie de Jésus aux Hurons, certifie par ces présentes, que Jean Guérin nous ayant instamment représenté son désir de se consacrer au service de Dieu et de notre Compagnie en se vouant pour le reste de sa vie au service de nos Pères qui sont aux Hurons, et autres endroits de la Nouvelle-France, ainsi qu'on jugera être pour la plus grande gloire de Dieu ; icelui nous ayant donné suffisante preuve de sa piété et fidélité ; nous l'acceptons, par ses présentes, comme *domné*, en qualité de serviteur domestique sa vie durant pour continuer les mêmes services que pour le passé, ou autres tels

qu'aviserons bien être, aux dits Hurons, ou ailleurs : lui promettant de notre part, de l'entretenir selon sa condition en son vivre et vêtir, sans autres gages ou prétentions de sa part, et de le soulager charitablement en cas de maladie, jusques à la fin de sa vie, sans le pouvoir congédier en ce cas, sinon de son consentement. Pourvu que de son côté il continue à vivre avec probité, diligence et fidélité à notre service, ainsi que par ces présentes il promet et s'oblige.

“ Fait à la résidence fixe de Sainte-Marie aux Hurons ce 19 mars 1642.

Hierosme Lalemant
Jean Guérin.” (1)

Jean Guérin accompagna les missionnaires Jésuites dans presque tous les quartiers du Canada et toutes leurs missions, soit aux Iroquois, soit aux Hurons, aux Abénaquis et aux Algonquins. Partout il fut exposé à d'innombrables dangers et supporta de grandes fatigues, donnant à chaque endroit où il passait les marques d'une sainteté très rare.

Le *Journal* et les *Relations* des Jésuites sont très sobres de renseignements au sujet de Jean Guérin.

En 1650, il accompagne le P. Druillettes chez les Abénaquis : “ Le premier (septembre 1650) partit le P. Druillettes avec Jean Guérin pour les Abénaquois ; Noël était le conducteur.” (2)

L'année suivante, il se rend dans la Nouvelle-Angleterre : “ (22 juin 1651) Le P. Druillettes, M. Godefroy et Jean Guérin partent avec les Abnaquinois et un Sokoquinois, pour la Nouvelle-Angleterre. 7 ou 8 canots. Noël Tekserimat est de la partie ”. (3) Ce voyage ne fut pas une excursion de plaisir. On peut appliquer à Jean Guérin ce que le

(1) “ The Jesuit relations and allied documents,” vol. XXI, p. 302.

(2) “ Journal des Jésuites,” année 1650.

(3) Idem, année 1651.

P. Ragueneau disait du P. Druillettes à l'occasion de ce voyage : " Je ne puis dire ni le succès de son voyage, ni ce que Dieu y a fait par son moyen, mais ce que je scay bien, c'est qu'il a eu beaucoup à souffrir." (1) Ils ne furent de retour que le 30 mars 1652. " Le P. Druillettes arriva à la pointe de Lauzon avec Jean Guérin, après bien des fatigues, retournant de la Nouvelle-Angleterre et de la mission des Abnaquinois." (2)

En 1660, une nombreuse députation d'Outaouais se rendit à Montréal. " Le P. Menar, le P. Albanel ; Jean Guerin et 6 autres François s'en allèrent avec eux. (3) Ni le P. Ménard ni Jean Guérin ne devaient revenir de ce voyage. Le P. Ménard s'écarta dans le bois, au pays des Outaouais, le 10 août 1661, et on n'entendit plus parler de lui. Fut-il assassiné par les Outaouais ? Mourut-il de faim ? Dieu seul pourrait répondre à ces questions.

Jean Guérin qui était au moment de la mort du P. Ménard chez les Hurons n'eut pas plutôt appris la disparition de son saint compagnon qu'il résolut d'aller chercher son corps afin de lui donner la sépulture chrétienne. Malgré toutes ses recherches et ses démarches, il ne put réussir dans son pieux projet. Il passa l'hiver à l'anse Sainte-Thérèse. Il y baptisa plus de deux cents enfants moribonds, la plupart Outaouais. L'été suivant il fit plusieurs courses. Il devait y trouver la mort. Un jour, une pluie abondante l'avait forcé lui et les Français qui l'accompagnaient à chercher un abri sous un canot renversé. Pendant qu'ils étaient là attendant la fin de l'orage, l'un d'eux remuant son fusil, la déclin se débanda, et la charge alla droit dans le côté

(1) " Relation des Jésuites," année 1650-51.

(2) " Journal des Jésuites, année 1652.

(3) Idem, année 1660.

gauche de Jean Guérin. Il tomba mort en prononçant le nom de Jésus.

Le P. Jérôme Lalemant fait un éloge bien mérité du bon Guérin :

“ C’était, dit-il, un homme de Dieu, d’une éminente vertu, et d’un zèle très ardent pour le salut des âmes : il s’était donné à nous afin de coopérer par ses services à la conversion des Sauvages.

“ C’était un homme de grande oraison ; il y employait souvent une partie de la nuit, et le matin venu il se retirait hors du bruit, pour la continuer dans le silence de la forêt : c’est pour cela que les Outaouais disaient qu’il faisait tous les matins la découverte hors de leur palissade : parce qu’il ne manquait point d’aller hors des cabanes se cacher à l’écart pour faire son oraison, dans laquelle il recevait des consolations bien particulières ; il la continuait même pendant le sommeil de la nuit depuis plusieurs années, et avait souvent des songes si mystérieux, que vous eussiez dit qu’il était même raisonnable en dormant.

“ Il était si réservé avec les femmes, qu’il ne les voulait jamais regarder en face ; ce que voulant persuader à ses compagnons, ils lui répondaient en riant : “ Si nous faisons tous comme vous, nous serions bientôt dépouillés de tout le peu que nous avons.” Ils voulaient lui reprocher que les femmes Sauvages lui avaient dérobé quantité de choses faute de les avoir voulu observer. Et parmi les Iroquois, lorsqu’il allait à la chasse, il est arrivé que quand nous demandions à des femmes qui venaient du lieu où il était allé, si elles ne l’avaient point vu : “ Nous l’avons vu, disaient-elles, mais lui ne nous a pas vu ; car il ne nous regarde pas quand il nous rencontre.”

“ Son humilité était tout à fait rare, il s’offrit une fois à être bourreau en Canada, afin d’être en horreur à tout le

monde par cet office. Et une chose l'empêcha de presser pour être en notre Compagnie : " De peur seulement, disait-il, que la soutane qu'il porterait, ne le fit estimer plus qu'il ne valait." (1)

P. G. R.

Le mot " Anticosti. " (IX, II, 920)—Certains étymologistes prétendent que le mot Anticosti appartient à la langue des Sauvages.

En parlant de l'île d'Anticosti, voici ce que nous dit Jacques Cartier dans son second voyage (1535) en la Nouvelle-France :

" Le lendemain, jour de Notre-Dame d'août ; quinzième du dit mois, nous passâmes le détroit : la nuit devant, et le lendemain eûmes cognoissance des terres qui nous demeu- roient vers le su, qui est une terre à hautes montagnes à merveilles, dont le cap susdit de la dite Isle que nous avons nommée " L'Isle de l'Assomption " et un Cap des dites hautes terres gisant Est-Nord-Est, et Ouest-Su-Ouest : et y a entre eux, vingt-cinq lieues, et voit-on les terres du Nord encore plus hautes que celles du Su, à plus de trente lieues." (2)

Champlain, en mai 1603, écrit : " Le 20 du dit mois, nous eûmes connaissance d'une île qui a quelques vingt-cinq ou trente lieues de long, qui s'appelle Anticosty, qui est l'en- trée de la rivière du Canada."

Ce nom d'Anticosti était déjà suffisamment connu à cette époque, puisque Champlain se dispense de faire aucune re-

(1) " Relations des Jésuites, " année 1662-63.

(2) Edition des " Voyages de Quartier, " imprimée sous la direction de la So- ciété littéraire et historique de Québec, en 1813. Dans une note à la page 29, il est dit que l'île d'Anticosti est appelée par les Sauvages " Natiscotec " et depuis par les Européens " Anticosti."

marque. En effet, dès l'année 1586, Thévet, dans son *Grand Insulaire*, rapporte que les Sauvages du pays l'appelaient "Naticousti." Ce nom est confirmé par Lescarbot, du temps même de Champlain. " Cette île est appelée, écrit-il, par les Sauvages du pays, Anticosti."

De son côté, Hakluyt, vers 1600, l'appelle "Naticotec" (1) et Jean de Laët accepte cette orthographe. " Elle est nommée, dit-il, en langage des Sauvages Naticotec."

Roberval et son pilote Jean Alphonse la nomment " l'Île de l'Ascencion." (2)

Champlain nous dit encore dans un de ses voyages : " Au Nord-Est de Gaspé, est l'île d'Enticosty sur la hauteur de cinquante degrés au bout de l'Ouest-Nord-Ouest de l'île, et celui de l'Est-Sud-Est, 49 degrés, elle gît Est-Sud-Est, et Ouest-Nord-Ouest, selon le vrai méridien de ce lieu, et au compas de la plus part des navigateurs, Sud-Est et Nord-Ouest, elle a quarante lieues de long, et large de quatre à cinq par endroits. La plus part des côtes sont hautes et blanchâtres comme les falaises de la côte de Dieppe, il y a un port au bout de l'Ouest Surouest de l'isle qui est du côté du Nord, il ne laisse d'y en avoir d'autres, qui ne sont pas connus, elle est fort redoutée de ceux qui naviguent, pour être baturière, et y sont quelques pointes qui avancent en la mer, toutefois nous l'avens rangée, n'en étant éloignés que d'une lieue et demie, et la trouvâmes fort saine de fon, bon à trente brasses ; la côte du Nord est dangereuse y ayant entre la terre du Nord et cette île des batures et d'autres îles, bien qu'il y ait passage pour des vaisseaux, et dix à douze lieues jusqu'à la dite terre du Nord."

Dans une carte de Champlain, imprimée en 1632, il est écrit " Antis Coti."

(1) Hakluyt, volume III, page 241.

(2) Jean Alphonse, " Rapport de Voyages en 1542."

Le docteur Peter Heyleyn, un célèbre royaliste, dans sa *Cosmographie* (1660), dit " que le nom propre de l'île est Nanticotec." Il suppose que c'est une corruption des Espagnols qui venaient faire la pêche dans les eaux du Saint-Laurent.

Le Frère Sagard, dans son *Histoire du Canada*, nous dit que l'île d'Anticosti " est longue d'environ 35 ou 40 lieues, sous la hauteur de 50 degrés. Nous l'avions à main droite, qui est au Nord-Est de Gaspé, et en suite des terres plates couvertes de sapinières et autres petits bois, jusqu'à la rade de Tadoussac.

" Cette Isle avec le cap Gaspé, opposite, sont l'embouchure de cet admirable fleuve, que nous appelons St-Laurent, admirable en ce qu'il est l'un des plus beaux fleuves du monde."

L'abbé Laverdière fait remarquer que ce dernier mot se rapproche davantage de " Natas couel " (où l'on prend l'ours.)

Charlevoix, cité par l'abbé Ferland, nous dit que l'ancien nom sauvage " Naticotec " s'est changé en celui d'" Anticosti," dans la bouche des Européens.

Le nom donné par les Sauvages Montagnais est celui-ci : " Natiskuan ", lieu où l'on va chasser l'ours.

J'ai toujours pensé avec beaucoup d'autres qu'Anticosti était un nom sauvage, mais lorsque dans les étés de 1881 et 1882, je fus envoyé sur les côtes lointaines et brumeuses du Labrador et des îles adjacentes, par sa Sainteté Léon XIII, pour y administrer le sacrement de confirmation, j'eus occasion d'y rencontrer grand nombre de Sauvages, et de me faire conduire par eux dans leurs frêles canots d'écorce ; car sur cette côte nord, la seule voie de communication d'un lieu à un autre était celle de mer, les chemins publics étaient encore inconnus à cette époque.

Dans nos longs trajets sur l'onde amère, je demandai plusieurs fois à mes guides montagnais qu'elle était la signification du mot Labrador et Anticosti. Tous me répondirent que ces deux noms n'appartenaient point à leur langue et qu'ils l'ignoraient.

Depuis cette date déjà reculée, le doute est toujours resté dans mon esprit sur la vraie étymologie du mot Anticosti.

Dernièrement, je m'adressai au R. P. Charles Arnaud, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, missionnaire zélé et infatigable, depuis cinquante ans revolu, au milieu des Montagnais du Labrador. Ce vénérable père possède à fond la langue de ces enfants des bois, mieux j'oserais dire que les Sauvages eux-mêmes.

Je me permettrai de citer sa réponse, datée du 15 décembre dernier, de Betshiamits (1) et qui pour moi fait autorité en pareille matière.

“ Je regrette de ne pouvoir vous donner l'explication du mot Anticosti. La raison est bien simple : je l'ignore et mes Sauvages aussi.

“ Les uns prétendent que ce sont les Espagnols ou Basques qui venaient chasser la balcine à l'entrée du golfe, bien avant l'arrivée de Jacques Cartier, qui donnèrent ce nom à cette longue île qui court presque parallèle à la terre ferme du nord.

“ Nos Montagnais l'ont toujours appelée : “ Notiskuan,” endroit, lieu où ils vont chasser l'ours.

“ Natashkuan ”, (2) endroit où l'on voit l'ours nager, soit pour traverser la rivière ou se transporter sur les îles.

“ Plusieurs de nos Sauvages ignorent le nom d'Anticosti et connaissent très bien “ Notiskuan ” et “ Natashkuan ”,

(1) Telle est la vraie orthographe du mot Betshiamits.

(2) Rivière sur la côte Nord.

ainsi que la signification. Voilà, mon cher Monseigneur, tout ce que je connais."

Pour plus amples informations, je demandai à la Révérende Mère Provinciale, du couvent de Jésus-Marie, à Sillery, par la bienveillante entremise de la Révérende mère St-Augustin, de la même maison, si les mots Anticosti et Labrador étaient espagnols.

La Révérende Mère Provinciale est née en Espagne, et connaît parfaitement bien sa langue maternelle.

Sans vouloir blesser l'humilité de ces deux excellentes Dames religieuses, je citerai quelques extraits de la réponse qui me fut donnée, le 16 du mois dernier :

" Je suis heureuse de vous donner les explications demandées sur les mots Anticosti et Labrador, qui sont, dit mère Provinciale, des mots espagnols ; voici la signification de chacun d'eux :

" Anticosti est un mot composé espagnol, avec une petite altération à la finale ; au lieu de costi, ce serait costa, côte, et anti, avant. Anticosti serait donc *avant la côte*.

" Le mot Labrador est espagnol et signifie cultivateur ou riche laboureur, lors même que ce laboureur ne laboure pas lui-même ses terres ; il suffit que ses richesses consistent dans le produit de ses terres pour qu'il soit un labrador, cultivateur."

Il est évident que ce nom de Labrador a été donné par dérision à cette terre inculte, formée de rochers dénudés, riches très probablement en minéraux, mais tout à fait impropre à la culture."

Jacques Cartier, en parlant de la côte du Labrador, qu'il avait visitée dans son premier voyage, écrit :

" Je pense que cette terre est celle que Dieu donna à Caïn ", en effet, on y voit sur tout le long de cette côte que

des rochers dépouillés de toute verdure, présentant un aspect des plus tristes et des plus désolants.”

Après les explications précitées, il me paraît ne plus rester de doute sur l'origine véritable et l'étymologie du mot Anticosti.

On doit admettre qu'il est espagnol, et non sauvage. Il est très probable que cette île reçut ce nom longtemps avant la découverte du Canada par Jacques Cartier, car il est prouvé maintenant, par l'histoire, que les côtes du Saint-Laurent furent visitées par les Espagnols et les Basques, longtemps avant son arrivée dans ces parages.

MGR CHARLES GUAY

Pierre Douville. (IX, II, 923.)—Claude Blanchard, commissaire de l'armée française pendant la guerre de l'Indépendance américaine, était un profond observateur. Il a laissé des Mémoires bien faits et forts intéressants. Ce fut lui qui un jour fit à Pawket la rencontre d'un Canadien-Français, Pierre Douville, né sujet de France. Etabli comme marchand à Providence, il servit comme lieutenant de vaisseau pendant la guerre de l'indépendance, puis une fois les États-Unis constitués, il fut rappelé en France par le roi, reçut le commandement du vaisseau de ligne l'*Impétueux* et fut tué à la bataille d'Ouessant, le 1er juin 1794, après un combat désespéré avec l'Anglais qui lui avait rasé son pont. Douville, lorsqu'on l'enterra en mer avait dix-huit blessures. Son portrait existe encore dans la galerie de peintures de l'université de Brown.

F. DE ST-M.

QUESTIONS

927—Quel est l'auteur du drame tiré des *Anciens Canadiens* de feu M. Aubert de Gaspé ? Ce drame a-t-il été publié ?

AMATEUR

928—Où trouverais-je des détails sur la carrière de Jérémie qui accompagna d'Iberville à la baie d'Hudson en 1694 ? D'où venait-il ? Est-il mort dans la Nouvelle-France ?

A. B. C.

929—Quel était ce capitaine Saint-Martin qui, à la tête de partis de Canadiens, tint en alerte la garnison de Québec commandée par Murray tout l'hiver de 1759-60 ? RIOT.

930—On me dit que l'église de Saint-Henri de Lauzon possède des peintures de grands maîtres. Ces tableaux ont-ils été examinés par des connaisseurs ? En connaît-on les auteurs ?

PINX.

931—Où était située les villes de la Nouvelle-Amsterdam et d'Orange fondées par les Hollandais vers le commencement du dix-septième siècle ? New-Amsterdam n'était-elle pas établie sur le territoire actuel de New-York ?

AMÉRI.

932—Le marquis d'Alogny, commandant des troupes entretenues en la Nouvelle-France en 1712, est-il mort dans notre pays ? On cesse d'en faire mention vers 1714.

Tr. R.

933—A Percé, dans le comté de Gaspé, il y a une montagne qu'on appelle le mont Sainte-Anne. Ferland l'appelle Table de Rolland, Bouchette, Table Roulante, le P. Jumeau, récollet, Table à Rolland ; d'où viennent ces différents noms ?

P. S.

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK,
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LEVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, (midi). Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a. m.

Recherches Généalogiques

SUR LES FAMILLES

Gravel, Cloutier, Bruneau, Dufresne, Proulx, Douville,
Charest, Buisson, Tessier, De Lessard, Caron, Morin, Lam-
othe, Lemaître, Comeau, Godin, Panneton, Arpin, Cormier,
Maher, Fontaine et Duval

PAR

F.-L. DESAULNIERS

Prix : \$1.00

S'adresser à l'auteur no 341, rue Dorchester, Montréal.

NOTRE-DAME DE SAINTE-FOY

PAR

L'ABBÉ H.-A. SCOTT

CURÉ DE STE-FOY

PRIX : \$2.50, RELIÉ ; \$2.25, BROCHÉ.

S'adresser à l'auteur, à Ste-Foy, ou au bureau du Secrétaire, Archevêché, Québec.

LETTRE DU R. P. DE ROCHEMONTEIX À L'AUTEUR :

France, Versailles, rue Borgnis-Desbordes, 16, 4-2 1903.
Monsieur le curé,

Je termine la lecture de *N.-D. de Ste-Foy*, et, en fermant ce livre si intéressant, si documenté, dont la lecture est si facile et agréable, j'éprouve le besoin de vous féliciter et de vous dire le très grand plaisir qu'il m'a causé. Me permettez-vous d'ajouter à mes sincères félicitations, les remerciements que je vous dois pour les paroles très bienveillantes que vous avez adressées à mon travail sur le Canada?... J'ai eu dans la revue *La Nouvelle France* le compte-rendu de M. Edmond Roy sur *N.-D. de Sainte-Foy*. Je contre-signe ses appréciations de tout cœur et désire que votre travail ait le succès de vente qu'il mérite.

Veillez agréer, monsieur le curé, l'expression de mon religieux dévouement.

C. de Rochemonteix, S. J.